



Tarnac : fin de l'instruction dans un des volets de l'affaire

Les hommes de la sous-direction antiterroriste (Sdat) de la police judiciaire et de la DCRI ont-ils menti dans un procès-verbal concernant la filature de Julien Coupat et de sa compagne Yildune Lévy ? L'instruction a été bouclée, il appartient désormais au parquet de prendre ses réquisitions.



© AFP PHOTO MIGUEL MEDINA Le bâtiment de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) à Levallois-Perret

Une juge d'instruction a notifié la fin de son enquête dans le volet de l'affaire de Tarnac ouvert à Nanterre pour faux et usage de faux concernant un procès-verbal, a-t-on appris auprès d'une avocate du groupe. « *Nous avons reçu une notification de fin d'information* » mais « *on ne saurait clore ce dossier sans des déclassifications* », a déploré **Me Marie Dosé**, évoquant l'obstacle du secret défense omniprésent dans l'instruction.

En 2008, Le « groupe de Tarnac » est soupçonné d'être à l'origine de sabotages de lignes SNCF sur des caténaires, dans l'Oise, l'Yonne et la Seine-et-Marne. Mais les avocats pointent du doigt l'enquête, accusant notamment les hommes de la sous-direction antiterroriste (Sdat) de la police judiciaire et leurs collègues de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) d'avoir menti dans un procès-verbal sur la filature de Julien Coupat et sa compagne Yildune Lévy, crucial pour les impliquer.

Une information judiciaire avait été ouverte à Nanterre – Sdat et DCRI étant établis à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) – pour faux et usage de faux, suite à une plainte déposée par plusieurs des mis en examen du groupe de Tarnac. Le parquet doit désormais prendre ses réquisitions dans ce volet de l'affaire, dans lequel aucune mise en examen n'a été prononcée. La juge d'instruction décidera ensuite d'un renvoi en procès ou d'un non-lieu.

« *Les parties civiles n'ont pas été entendues* », a également souligné **Me Dosé**, indiquant disposer de trois mois pour faire demander des actes complémentaires au dossier d'instruction.

Julien Coupat, leader présumé du groupe de Tarnac et sa compagne, Yildune Lévy, ont été mis en examen ainsi que huit autres personnes pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

L'enquête sur les sabotages est toujours en cours à Paris, conduite par des juges d'instruction antiterroristes. Une information judiciaire est par ailleurs ouverte à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) pour atteinte au secret des correspondances et atteinte à l'intimité de la vie privée, suite à une plainte déposée par ce même groupe de Tarnac.